



Accident sur le trajet de mon travail

Par **grenade777**, le **28/12/2012** à **01:01**

bonsoir

fallait il prévenir mon assureur la Matmut suite à l'accident de trajet dont j ai été victime le 6 février 2012, es que j ai la possibilité de le faire maintenant avec du retard, car je ne connaissais pas mes droits, sur la déclaration d'accident corporel, suite à un entretien avec un agent de la matmut il ma conseillé de remplir un document et d'y joindre une note explicative du retard, je souhaiterais savoir si cela est possible?

Je suis un agent administrative. **merci de vos réponses**

Grenade,le fruit.

Par **chaber**, le **28/12/2012** à **07:10**

bonjour

Bien qu'il soit précisé dans les conditions générales qu'il faille déclarer le sinistre dans les 5 jours, vous pouvez encore faire une déclaration, le délai de prescription n'étant pas atteint.

Ceci a été confirmé par la Cour de Cassation